



PROCÈS - VERBAL

AOÛT 2020

Le 5 août 2020, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil du 10 août 2020 à 19 h à la grande salle communautaire.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale, le lundi 10 août 2020 à 19 h 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau conseillers, sous la présidence de monsieur Mathieu Therrien, maire suppléant, et formant quorum.

SONT ABSENTS : monsieur Bruno Gagné, maire, et monsieur Sylvain Gagné-Bernier, conseiller.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 6 juillet 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;

8. Discussions diverses :
 - Autorisation de rembourser l'acompte de la location de la grande salle du 1^{er} août 2020 ;
 - Programme d'aide à la voirie locale — sous volet PPA-CE ;
 - Suivi dossier garage municipal-estimation des coûts pour plans ;
 - Suivi du dossier, poste du directeur général et secrétaire-trésorier, entrevues, etc. ;
 - Autorisation de demander des soumissions pour la vidange des boues de la fosse septique du réseau municipal ;
9. Varia :
 -
10. Comptes
11. Période de questions ;
12. Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

Résolution : 01-08-2020

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020

Une copie du procès-verbal du 6 juillet 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-08-2020

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-08-2020 (nommer un lieu pour les séances du conseil municipal)

CONSIDÉRANT QU'une municipalité doit fixer par résolution l'endroit où doit siéger son conseil (art.145 CM) ;

CONSIDÉRANT le contexte de la COVID-19, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) nous informe qu'en vertu des nouvelles règles applicables, la

municipalité doit permettre la présence du public tout en respectant les normes de distanciation de deux mètres ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU que jusqu'à la levée des mesures de distanciation physique imposées par le ministère de la sécurité publique, dans le cadre de la COVID-19, les séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal auront lieu à la grande salle municipale située au 108 avenue Ouellet, au lieu de la salle du conseil. Un avis sera publié pour aviser la population (art. 145.1 CM). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 04-08-2020 (renouvellement sonicwall, Informatique IDC)

CONSIDÉRANT QUE l'abonnement de support pour le router Sonicwall va expirer le 17 août prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Informatique IDC a déposé une soumission pour le renouvellement de l'abonnement du support pour un, deux ou trois ans ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de renouveler, pour 3 ans, l'abonnement de support pour le router Sonicwall de la municipalité tel que présenté par l'entreprise Informatique IDC, au montant de 610,95 \$, plus les taxes applicables. Mme Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à signer l'entente de trois ans pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune demande.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable du service en sécurité incendie et de la voirie, est présent. Il donne un compte-rendu des travaux réalisés et à venir.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Une aide financière de 10 000,00 \$ est recommandée par Mme Marie-Ève Proulx, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et députée de la Côte-du-Sud, pour des travaux d'amélioration des routes de notre municipalité. Programme d'aide à la voirie locale-volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

Résolution : 05-08-2020 (remboursement acompte, location de la grande salle)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement de l'acompte de 25,00 \$ au locataire de la grande salle du 1^{er} août 2020. La salle n'a pas été utilisée à cause des restrictions et normes de distanciation dans les lieux publics. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 06-08-2020 (plans pour garage municipal)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire construire un garage municipal de moins de 300 m²;

CONSIDÉRANT QUE des estimations de coûts pour ledit projet ont été demandées à deux architectes et à l'entreprise LCA Plans et Construction ;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi régissant la pratique des architectes au Québec (article 16.1) si l'édifice n'excède pas deux étages et 300 m² de superficie brute totale des planchers et ne compte qu'un seul niveau de sous-sol, les plans n'ont pas l'obligation d'être signés et scellés par un membre de l'ordre des architectes ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise LCA et Construction de Saint-Michel-de-Bellechasse ont déposé l'offre de service la plus basse soit 1 680,00 \$ pour un plan de construction d'un garage commercial de moins de 300 m², avec une estimation des coûts du projet ainsi qu'un devis d'architecture format papier ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de l'entreprise LCA Plans et Construction (production de plans et visualisation 3D) et de mandater l'entreprise pour réaliser les plans d'un garage municipal de 50 pieds de largeur par 45 pieds de profondeur par 16 pieds de hauteur pour un montant de 1680,00 \$. Que la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton le contrat et de verser l'acompte de 250,00 \$ exigé à la signature dudit contrat. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Des entrevues pour le poste de directeur général sont prévues le 12 août 2020.

Résolution : 07-08-2020 (autorisation de demander des soumissions pour la vidange des boues de la fosse septique du réseau municipal)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser la demande de soumissions pour la vidange des boues de la fosse septique du réseau municipal. Chaque soumission doit être déposée avant 16 h le 31 août 2020 pour être ouverte au bureau municipal le 31 août 2020 à 16 h 1. Une garantie de soumission de 10 % du montant de la soumission doit être jointe à la soumission. L'absence de cette garantie lors de l'ouverture des soumissions entraîne automatiquement le rejet de la soumission. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA

Aucun.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 28 juin au 1^{er} août 2020

8 554,22 \$

Résolution : 08-08-2020 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 63 092,10 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 09-08-2020 (ajournement de la séance)

Il est 20 h 16. Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU d'ajourner la séance au 17 août 2020 à 19 h 30. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien,
maire suppléant

Doris Godbout,
d.g. et sec.-trés.

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton du 17 août 2020, qui constitue l'ajournement de la séance du 10 août 2020, tenue à la grande salle municipale à 19 h 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation sont respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Rémi Laprise, Mario Nadeau et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant la totalité.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est 19 h 34, monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Première période de questions ;
4. Correspondance ;
5. Demande de subvention (dons) ;
6. Discussions diverses :
 - Recommandation de la MMQ pour mettre à jour la réglementation actuellement en vigueur sur les clapets antiretour, remise d'un projet de règlement pour étude ;
 - Engagement d'un directeur général et secrétaire-trésorier ;
7. Varia ;
8. Période de questions ;
9. Levée de la séance.

Résolution : 10-08-2020

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

4. CORRESPONDANCE

Résolution : 11-08-2020 (donation d'équipements et accessoires)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Club de l'Âge d'Or de Sainte-Apolline propose de céder à la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton tout l'équipement accumulé au cours des années par différents programmes de subventions ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande de pouvoir utiliser le local sur le théâtre jusqu'en mai 2021 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'accepter l'offre de cession d'équipements de l'organisme Club de l'Âge d'Or de Sainte-Apolline. De plus, d'autoriser l'organisme à utiliser le local sur le théâtre de la grande salle municipale, pour le rangement du matériel acheté en prévision de la fête du 45^e anniversaire du Club, activité reportée en mai 2021 à cause de la COVID-19. L'organisme offre tout le matériel qu'il possède afin d'en faire profiter les différents organismes communautaires de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 12-08-2020 (soutien à l'école de musique)

CONSIDÉRANT QUE l'École internationale de musique de Montmagny offre à nouveau cette année, aux résidents des municipalités du centre et du sud de la MRC de Montmagny, la possibilité de s'inscrire à des cours de musique qui se donneront à la salle communautaire de Saint-Fabien-de-Panet ;

CONSIDÉRANT QUE lors des sessions d'automne 2019 et d'hiver 2020, la municipalité a participé au projet et versé 20 % des coûts d'inscriptions pour les résidents inscrits sur son territoire ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de prolonger l'aide financière au projet École internationale de musique, antenne Saint-Fabien-de-Panet, et de payer 20 % des frais d'inscriptions des personnes qui résident sur notre territoire, pour les sessions d'automne 2020 et d'hiver 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Aucune demande.

6. DISCUSSIONS DIVERSES

-Projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Me Cynthia Tremblay, avocate du service d'assistance juridique de la Fédération québécoise des municipalités recommande à la municipalité de modifier le règlement 02-2010, règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal. Une copie du projet de règlement est remise à chaque membre du conseil pour lecture et étude.

-Engagement d'un directeur général et secrétaire-trésorier

Aucune décision n'est prise concernant ce dossier.

7. VARIA

Il est demandé de faire réparer la lumière de rue située près de L'entrée du 201 chemin du Lac Carré.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée concernant un article paru dans le journal l'Oie Blanche concernant les terrains de camping et sites de villégiature de la région. Le Centre de Plein-Air Sainte-Apolline n'était aucunement mentionné.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 13-08-2020 (levée de la séance)

Il est 19 h 57. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.
